

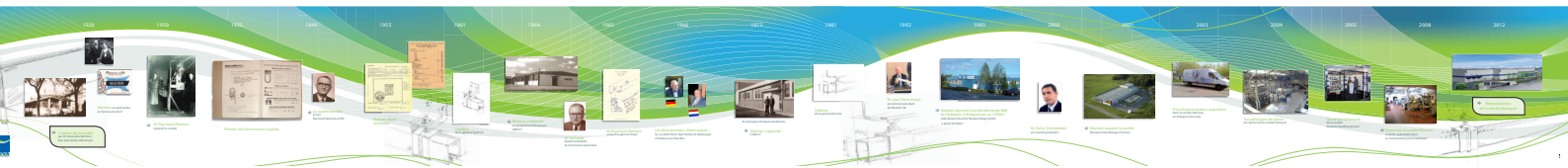
Porte de Hall et Porte de Service



Coulissante | Battante Manuelle | Motorisée



MANTION conçoit et fabrique des systèmes coulissants depuis 1920



Le mot du Président



Depuis 1920, date de sa création, **MANTION** a fait du chemin : nous sommes présents sur les cinq continents. Nos produits, par leur confort d'utilisation, leur robustesse, sont devenus la référence en matière de systèmes coulissants.

Ce développement, nous le devons au dynamisme et au professionnalisme de nos équipes, perpétuellement à la recherche de nouvelles solutions, et à notre maîtrise de l'ensemble des process industriels, qu'ils soient intégrés ou dans nos filiales de production. Nous le devons également à notre présence commerciale, à l'écoute permanente des besoins des professionnels, et à notre volonté d'apporter un réel service, technique et commercial.

Mais notre grande force réside sans doute dans les valeurs qui guident notre action quotidienne et sans lesquelles rien de tout cela ne serait possible : respect et confiance en l'homme, goût de l'aventure et du challenge, loyauté et fidélité dans la relation.

Dans un secteur concurrentiel et mouvant, nous sommes résolument tournés vers l'avenir. Nos valeurs, ainsi que notre capacité d'adaptation et d'innovation, nous permettent de répondre au défi de ce siècle ... pour que nous allions plus loin ensemble !

Denis SCHNOEBELEN



Innovation

Avec l'ambition d'être à la pointe de l'innovation, précurseur sur son marché, le groupe MANTION investit en matière de recherche environ 4 % du chiffre d'affaires.

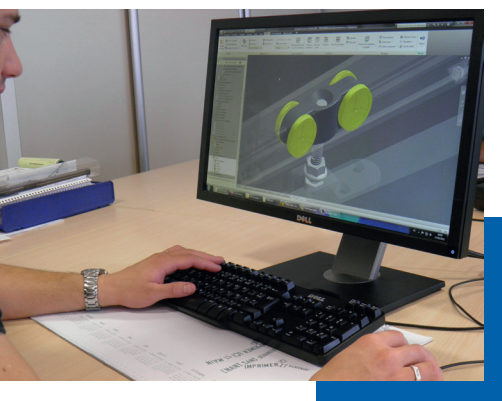
20 personnes dédiées (10 % de l'effectif du groupe) travaillent au quotidien dans trois laboratoires :

- Besançon : laboratoire mécanique pour les applications coulissantes lourdes
- Varsovie : laboratoire mécanique pour les coulissants de placards
- Genlis : laboratoire électrotechnique et électronique pour les motorisations

Des laboratoires universitaires – à la pointe de l'innovation – et des organismes comme le CETIM, viennent renforcer MANTION sur des recherches très ciblées. MANTION dépose régulièrement des brevets internationaux, afin de protéger ses innovations.

Une large gamme de produits destinés au second œuvre du bâtiment :

- Les systèmes coulissants légers pour portes d'intérieur (placards, portes de séparation bois et verre, portes à galandage...)
- Les systèmes coulissants lourds pour portes industrielles, portails, portes coupe feu, volets
- Les motorisations : pour portes coulissantes, pour volets coulissants et volets battants
- Les portes coulissantes en verre imprimé
- Les portes de hall d'immeubles





MANTION, un rayonnement international

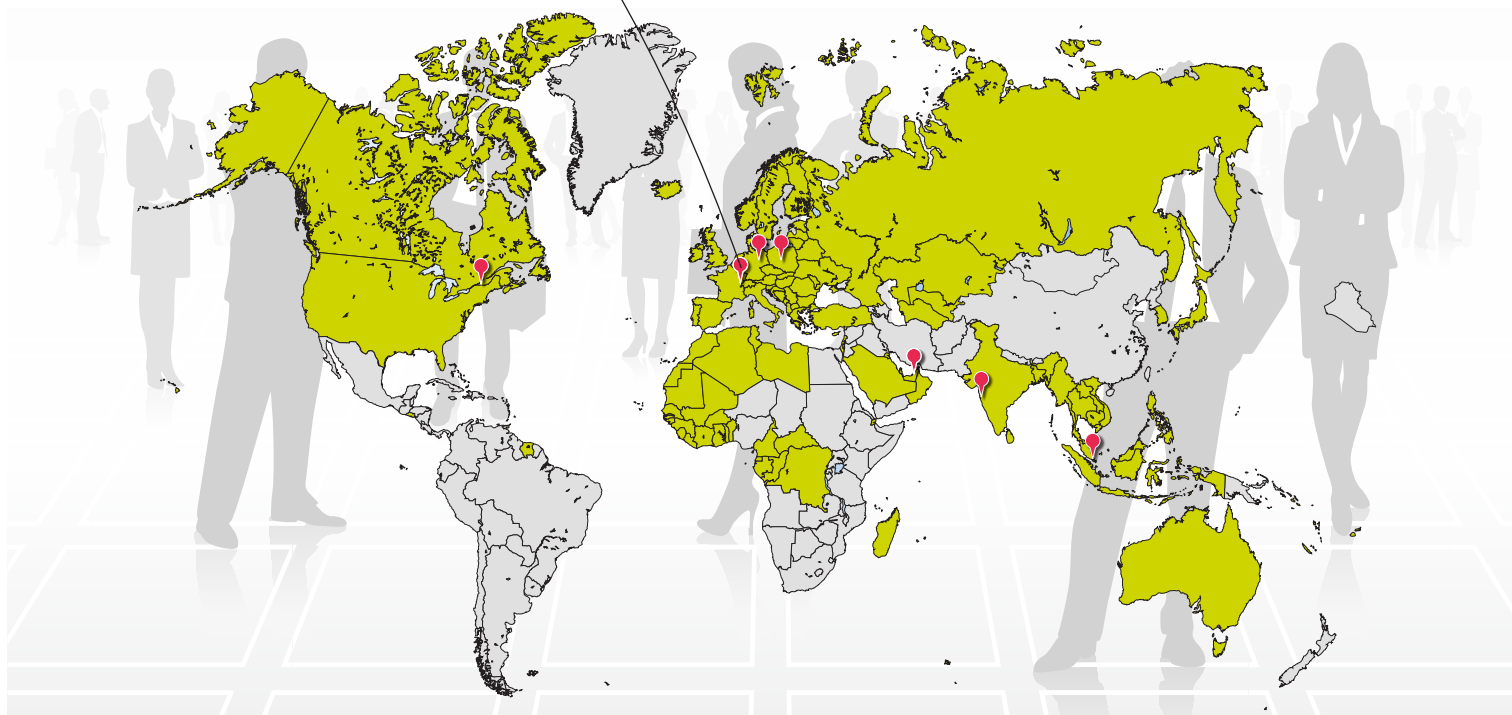
Présent sur 5 continents et dans plus de 80 pays, où Manton contribue à faire du « made in France » une reconnaissance de qualité, le groupe réalise 45 % de son CA hors de France.

MANTION S.A.S

7 rue Gay Lussac
F-25000 Besançon
Tél. + 33 3 81 50 56 77
Fax. + 33 3 81 53 29 76
E-mail : manton@manton.com
www.manton.com



Grâce à ses équipes commerciales dédiées, ainsi qu'à la présence de filiales et bureaux sur des pays éloignés, le groupe Manton reste proche de ses clients et des architectes, pour les faire bénéficier d'un important travail de prescription et de conseils techniques.



ALLEMAGNE / AUTRICHE MANTION BAUBESCHLÄGE GMBH

Dieselstraße 18
D-42579 HEILIGENHAUS
Tél. + 49 2056 58 26 90
Fax. + 49 2056 58 26 99
Email: info@manton.de
www.manton.de

EUROPE DE L'EST VALCOMP SP Z.O.O

ul Boruty 2a
PL-03 769 WARSZAWA
Tél. + 48 22 818 77 22
Fax. + 48 22 818 99 78
Email: biuro@valcomp.com.pl
www.valcomp.com.pl

MOYENT ORIENT DUBAI BRANCH OFFICE

Jafza South, unit no. S101 23 O 032,
Jebel Ali Free Zone, Dubai, UAE
Tél. + 971 56 174 58 44
Email: export@manton.com
www.manton.com

INDE MUMBAI BRANCH OFFICE

A-204, Girnar Towers,
G.D. Ambekar Marg,
Opp. P.T. Road Post Office, Kalachowki,
Mumbai 400 033. India
Tél. + 91 2224 71 81 33
Mobile. : + 91 9818 30 38 78
Email: export@manton.com
www.manton.com

ASIE DU SUD-EST MANTION SOUTH EAST ASIA

Pte. Ltd. of 4 Battery Road,
#25-01 Bank of China Building,
Singapore 049908
Mobile. + 65 9147 8440
Email: export@manton.com
www.manton.com

AMERIQUE DU NORD MANTION CANADA

760 av. Thomas
Saint Jean sur Richelieu
Québec J2X 5E7
Tél. + 1 450 358 3041
Mobile. + 1 514 770 0861
E-mail: a.lacasse@manton.com
www.manton.com

La norme **EN 16005** a été publiée le 14 décembre 2012. Elle définit les exigences de sécurité et les méthodes d'essai auxquelles doivent répondre les portes automatiques piétonnes.

Domaine d'application : L'EN 16005 spécifie les exigences concernant la conception et les méthodes d'essai applicables aux blocs-portes motorisés pour piétons, extérieures et intérieures. Ces constructions de blocs-portes peuvent être actionnées de manière électromécanique, électro-hydraulique ou pneumatique.

Commande automatique : Le choix et l'emplacement des dispositifs de commande doivent prendre en compte la ligne d'approche de l'utilisateur prévue pour le bloc-porte. Si la ligne d'approche peut provenir de plusieurs directions, des dispositifs de commande supplémentaires – éventuellement une combinaison de dispositifs – peuvent être requis pour assurer un fonctionnement satisfaisant. Des dispositifs de détection de mouvement ou des dispositifs de détection de présence peuvent être utilisés comme dispositifs de commande automatique pour déclencher le mouvement d'un bloc-porte dans la mesure où ils sont à même de détecter un mouvement ou une présence dans une zone de détection donnée. Il convient que le bord de la zone de détection dans laquelle la commande se déclenche soit au minimum à 1 000 mm en avant du plan du bloc-porte. Dans le cas des blocs-portes motorisés utilisés comme issues de secours sans fonction anti-panique intégrale, la zone de détection dans la direction d'évacuation ne doit pas être inférieure à 1 500 mm, cette distance étant mesurée depuis le centre de la largeur de passage du bloc-porte. La zone de détection doit couvrir au moins toute la largeur d'ouverture du bloc-porte. Lorsqu'un bloc-porte battant s'ouvre vers l'utilisateur, le bord de la zone de détection dans laquelle l'activation se déclenche doit être au minimum à 1 000 mm du bord antérieur du vantail de bloc-porte dans sa position d'ouverture complète.

Securité des blocs-portes :

1) Généralités : Les blocs-portes motorisés pour piétons doivent être conçus de façon à ce que les risques d'écrasement, de cisaillement, de chocs et d'entraînement pendant les cycles d'ouverture ou de fermeture soient évités ou de façon à ce que des dispositifs de protection contre ces risques soient fournis.

Les points dangereux doivent être protégés jusqu'à une hauteur de 2,5 m au dessus du niveau du sol avec les exceptions suivantes :

a) la fente de guidage située dans le carter de protection de la motorisation, ou le bras d'entraînement ou l'action de fermeture en haut du bloc-porte sous le linteau n'est pas considéré comme un point dangereux. Il n'est pas nécessaire de fournir un dispositif de protection à ce point car tout contact avec celui-ci requiert une action intentionnelle ;

b) les points dangereux entre le vantail et le cadre présentant un risque de coincement des doigts peuvent être protégés seulement jusqu'à 2 m.

Les éléments suivants peuvent être utilisés :

- des protecteurs (voir 4.6.9 de l'EN 16005)
- des barrières (voir 4.6.10 et 4.6.11 de l'EN 16005)
- une limitation de la force d'impact des vantaux (ne s'applique pas aux risques de cisaillement et d'entraînement) (voir 4.6.7 de l'EN 16005)
- des équipements de protection électro-sensibles EPES et/ou équipement de protection sensibles à la pression EPSP (voir 4.6.8 de l'EN 16005)
- des distances de sécurité (voir 4.6.11 de l'EN 16005)
- un mouvement à basse énergie (voir 4.6.4 de l'EN 16005).

2) Ouverture d'une porte coulissante : Des dispositifs de protection contre le risque d'écrasement et de choc doivent être considérés comme ayant été fournis aux points dangereux pendant le cycle d'ouverture si au moins l'une des exigences suivantes est satisfaite, considérant que lorsqu'une large proportion des utilisateurs sont des personnes âgées, handicapées, ou de jeunes enfants tout contact entre bloc-porte et l'utilisateur est inacceptable.

a) il existe une distance de sécurité (Y) ≥ 200 mm entre le bord secondaire de fermeture et les parties adjacentes environnantes par rapport aux parties du corps humain mises en danger, les vantaux se déplacent le long d'une partie pleine et la distance (X) entre la surface avant du vantail et l'écran latéral fixe n'est pas supérieure à 100 mm (voir Figure 1a)). Dans ce cas, le risque de choc et le risque d'écrasement du corps ne sont pas considérés comme pertinents. Pour les blocs-portes télescopiques le vantail de référence pour la mesure est celui qui est le plus près des parties adjacentes environnantes, ou

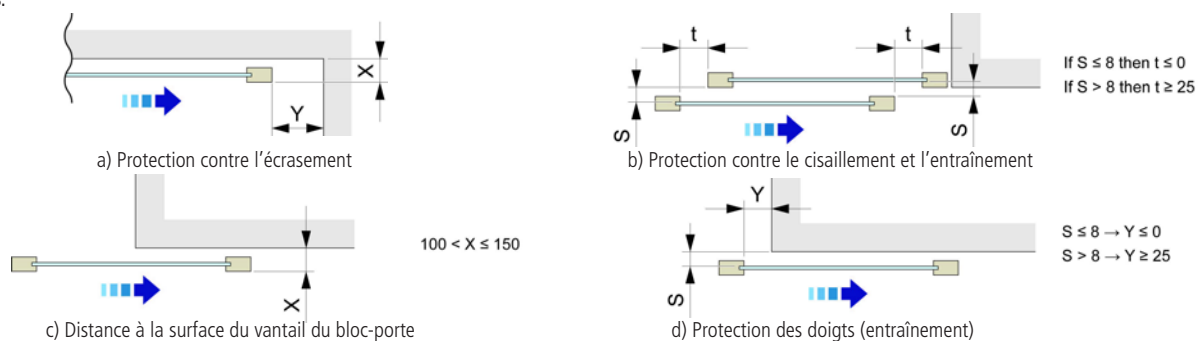
b) la force d'impact des vantaux est limitée aux forces autorisées spécifiées en 4.6.7.2 de l'EN 16005, les vantaux se déplacent le long d'une surface pleine et la distance (X) entre la surface avant du vantail et l'écran latéral fixe est supérieure à 100 mm et inférieure ou égale à 150 mm (voir Figure 1c)), ou :

c) des dispositifs de protection conformes au 4.6.8 de l'EN 16005 sont fournis entre le bord secondaire de fermeture et les parties adjacentes environnantes, ou

d) la zone du bord secondaire de fermeture est couverte par des protecteurs conformes au 4.6.9 de l'EN 16005, positionnés à une distance ≤ 8 mm ou ≥ 25 mm devant le vantail du bloc-porte, ou

e) la zone du bord secondaire de fermeture est couverte par des barrières conformes au 4.6.10 de l'EN 16005, positionnées à une distance ≤ 8 mm ou ≥ 25 mm devant la partie mobile du bloc-porte, ou

f) le mouvement remplit les exigences de basse énergie du 4.6.4 de l'EN 16005. Les protections contre les risques de cisaillement et d'entraînement doivent être considérées comme ayant été fournies aux points dangereux pendant le cycle d'ouverture si les distances de sécurité précisées dans les figures 1b) et 1d) sont respectées.



3) Fermeture d'une porte coulissante : Des dispositifs de protection contre le risque d'écrasement et de choc doivent être considérés comme ayant été fournis aux points dangereux pendant le cycle d'ouverture si au moins l'une des exigences suivantes est satisfaite, considérant que lorsqu'une large proportion des utilisateurs sont des personnes âgées, handicapées, ou de jeunes enfants tout contact entre bloc-porte et l'utilisateur est inacceptable :

a) des dispositifs de protection (par détection de présence ou de pression) conformes au 4.6.8 de l'EN 16005 sont fournis au bord primaire de fermeture de façon à ce que, dans la zone de protection (voir Figure 2), le corps de référence CA soit détecté dans toutes les positions de la zone de déplacement des vantaux du bloc-porte, ou

b) si le mouvement remplit les exigences de basse énergie du 4.6.4.

Mouvement à basse énergie : La force requise pour empêcher un bloc-porte arrêté de s'ouvrir ou de se fermer davantage – mesurée sur le bord primaire de fermeture dans la direction de déplacement – ne doit pas dépasser 67 N en n'importe quel point du cycle d'ouverture ou de fermeture.

L'énergie cinétique d'un bloc-porte en mouvement ne doit pas dépasser 1,69 J. L'Annexe F de l'EN 16005 indique les réglages de vitesse, pour différentes largeurs et masses de blocs-portes, requis pour obtenir des résultats conformes à cette prescription.

En cas d'interruption de l'alimentation électrique ou de défaillance de la motorisation, il doit être possible d'ouvrir le bloc-porte avec une force manuelle ne dépassant pas 67 N pour libérer un verrou et 90 N pour ouvrir le bloc-porte, lorsque la force est appliquée au bord primaire de fermeture, dans la direction du déplacement.

Le mouvement à basse énergie du bloc-porte n'est généralement pas protégé par des dispositifs de protection supplémentaires car les niveaux d'énergie cinétique ne sont pas considérés comme dangereux. Cependant, il convient de n'envisager l'utilisation d'un mouvement de bloc-porte à basse énergie que lorsque l'analyse de risques a pris en compte les utilisateurs âgés, fragiles et handicapés et indique que le risque pour ces utilisateurs est faible.

PORTE DE SERVICE SUR PAUMELLES / PIVOTS



- *Porte de local technique sur paumelles*08
Passage libre : 700 mm - 800 mm - 900 mm - 1000 mm - sur mesure.
- *Porte de local technique sur pivots*10
Passage libre : 800 mm - 900 mm - 1000 mm - sur mesure.

PORTE BATTANTE MANUELLE MOTORISABLE



- *Porte de hall battante manuelle à motoriser*10
Passage libre : 800 mm - 900 mm - 1000 mm - sur mesure.

PORTES DE HALL COULISSANTE



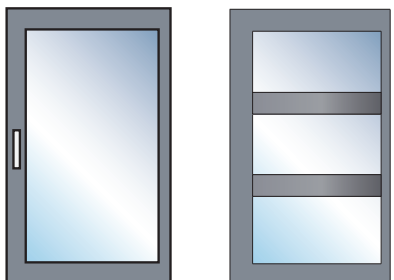
- *Porte de hall coulissante motorisée pour collectif d'habitation*10
Passage libre : 700 mm - 800 mm - 900 mm - 1000 mm - sur mesure.

IMPOSTE EN ENVIRONNEMENT PORTE



- *Imposte et environnement de porte*14

PRISE DE COTES



- *Prise de cotes PORTECH PHCM - PORTECH PHBM*16



Porte de local technique sur
paumelles à souder

PORTECH-LTPA[®]

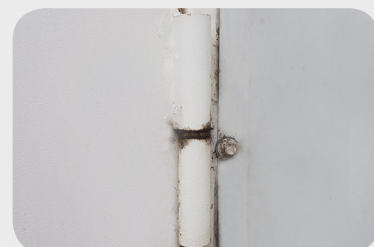
PASSAGE LIBRE	700 - 800 - 900 - 1000 - SUR MESURE
MATIÈRE	TOLE PLIÉE EZ ép. 15/10 ^{ème}
DÉPLACEMENT	BATTANT



1 Poignée + serrure



2 Paumelles à souder



3 Fermeture anti-panique



Les standards :

PASSAGE : 700, 800, 900, 1000 mm ou sur mesure

DORMANT : tube reconstitué en tôle pliée EZ ép. 15/10^{ème}

OUVRANT : double face en tôle pliée EZ ép. 15/10^{ème} 3 renforts
horizontaux en forme d'oméga, tôle EZ ép. 15/10^{ème}

VERROUILLAGE : fermeture 3 points

SEUIL : acier ép. 5mm

PEINTURE : sous-couche anticorrosion + laquage suivant nuancier RAL

Les options :

- Tôle EZ ép. 20/10^{ème}

- Ventouse électromagnétique de 300 et de 500 Kg

- Bouton de déverrouillage PMR

- Impostes

- Fermeture 3 points antipanique

Porte de local technique battante sur paumelles à souder : caves, accès parkings, locaux communs, locaux de services ...

- Paumelles à souder
- Deux solutions de fermeture :
 - fermeture 3 points antipanique et ferme-porte
 - ventouses électro-magnétique de 300 ou 500 Kg

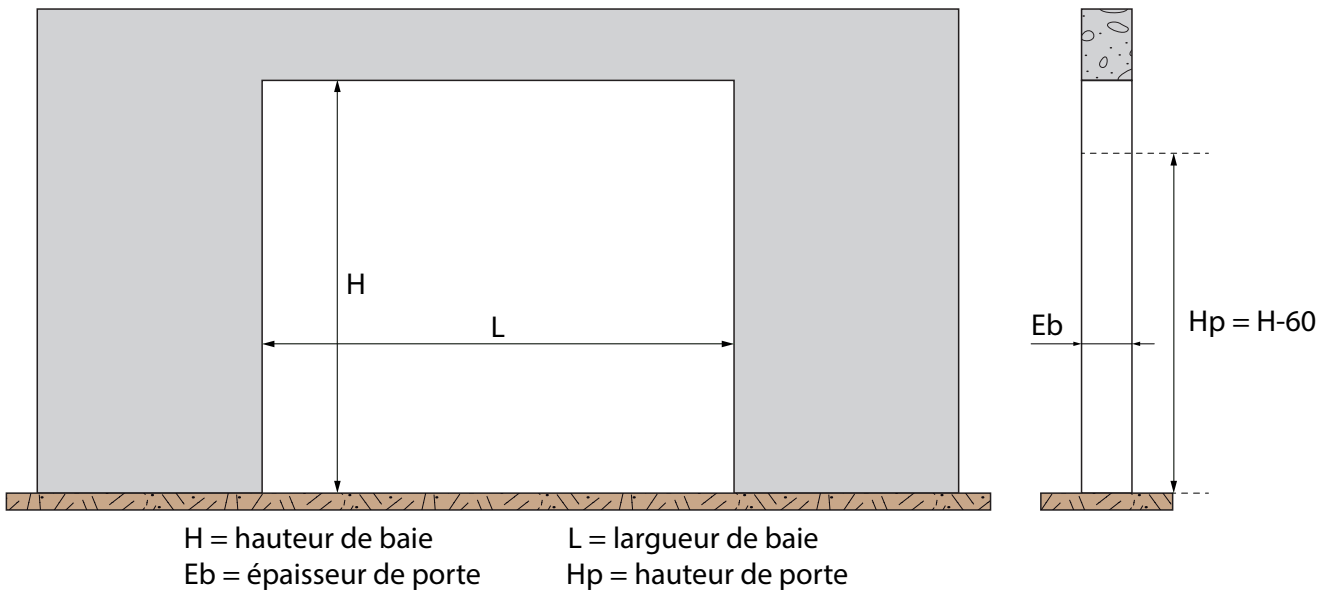


Prise de cotes

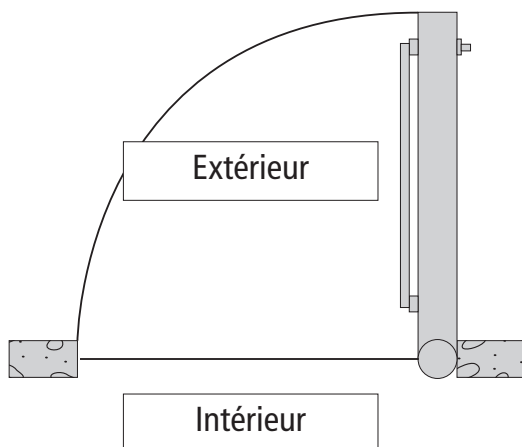
L (mm)	H (mm)	Eb (mm)
mini : 1000 mm	mini : 2070 mm	mini : 70 mm



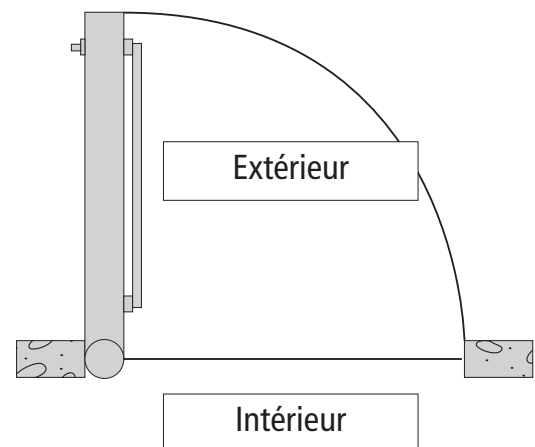
La prise de cotes doit se faire en différents endroits (extrémités et centre), seule la cote minimale sera retenue.



Ouverture à gauche :



Ouverture à droite :



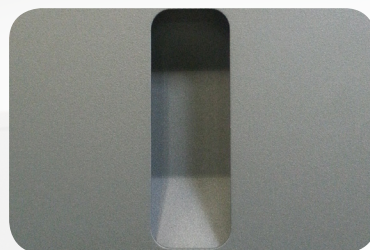


Porte de local technique sur pivot **PORTECH-LTPI**®

PASSAGE LIBRE	800 - 900 - 1000 - SUR MESURE
MATIÈRE	TOLE PLIÉE EZ ép. 15/10 ^{ème}
DÉPLACEMENT	BATTANT



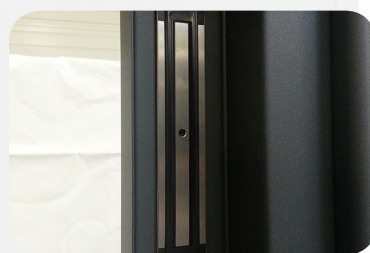
1 Poignée affleurante



2 Poignée INOX NO/NF



3 Verrouillage par ventouses



4 Pivot haut encastré



5 Pivot bas soudé



Les standards :

PASSAGE : 800, 900, 1000 mm ou sur mesure
DORMANT : tube reconstitué en tôle pliée EZ ép. 15/10^{ème}
OUVRANT : double face en tôle pliée EZ ép. 15/10^{ème} 3 renforts horizontaux en forme d'oméga, tôle EZ ép. 15/10^{ème}
VERROUILLAGE : 2 ventouses électromagnétiques de 300 Kg, déverrouillage par bouton INOX NO/NF
MANOEUVRE : 2 poignées affleurantes
SEUIL : acier ép. 5mm
PEINTURE : sous-couche anticorrosion + laquage suivant nuancier RAL

Les options :

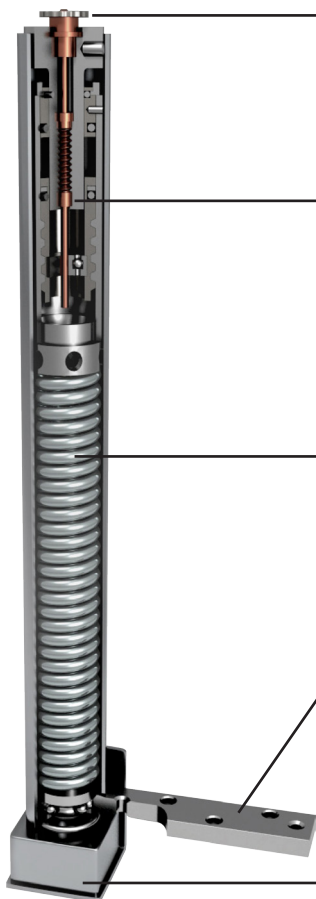
- Tôle EZ ép. 20/10^{ème}
- Ajout d'une 3^{ème} ventouse de 300 Kg
- Bouton de déverrouillage PMR
- Ventilation par perforation
- Isolation laine de roche
- Impostes
- Baies
- Push barre antipanique
- Gâche électrique

Porte de local technique battante sur pivots : caves, accès parkings, locaux communs, locaux de services ...

- ANTI-VANDALISME : pivot ferme-porte intégré. Le pivot est encastré dans la porte (aucun accès au ferme-porte).
- SÉCURITÉ : verrouillage électromagnétique, la porte est équipée de 2 ventouses de 300 kg encastrées dans le dormant.
- INVISIBLE : le pivot haut est encastré dans le dormant. Le pivot bas est soudé sur le seuil.



Avantage : **Pivot ferme-porte MANTION** intégré !



RÉGLAGE FACILE DE LA VITESSE

Réglage de la vitesse de fermeture par simple rotation de la molette (dans les deux sens). Plage de réglage importante avec une grande finesse.

FERMETURE LISSE

Construit avec un mécanisme hydraulique unique, ce système permet de réaliser un très grand nombre d'ouverture/fermeture (+ de 500 000). De plus il garantit une fermeture silencieuse et constante sur n'importe quel type de porte.

PUISSANCE DE LA FERMETURE

La fermeture de la porte est garantie par un ressort spécial, reconnu pour ses performances élevées.

FACILITÉ DE POSE

Il est fourni avec une embase de fixation, permettant une installation sur n'importe quel type de porte.

EMBASE COULISSANTE

Facilite l'installation sur site.



Pivot haut encastré dans le dormant (invisible)



Pivot bas soudé dans le seuil (anti-vandalisme)



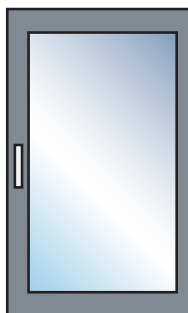
Porte de hall battante manuelle
motorisable

PORTECH-PHBM®

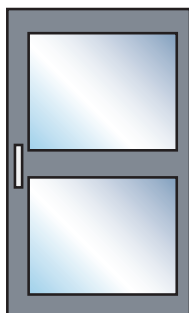
PASSAGE LIBRE	800 - 900 - 1000 - SUR MESURE
MATIÈRE	TOLE PLIÉE EZ ép. 20/10 ^{ème}
DÉPLACEMENT	BATTANT

Configuration possible (porte) :

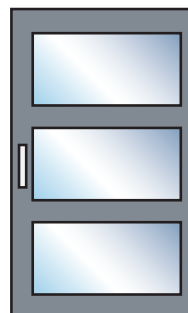
1 verre :



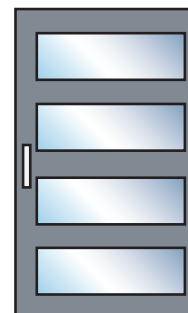
2 verres :



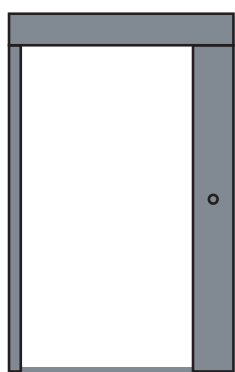
3 verres :



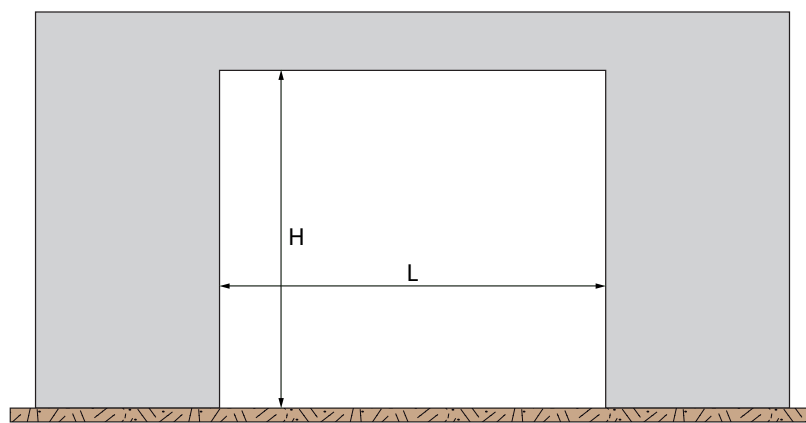
4 verres :



Configuration possible (châssis) :



Si $1435 \leq L \leq 1735$

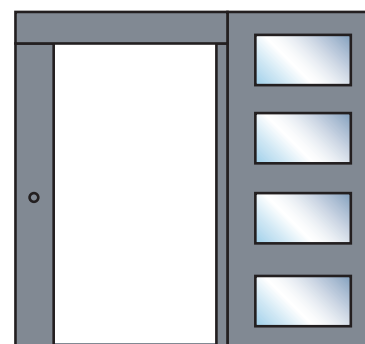
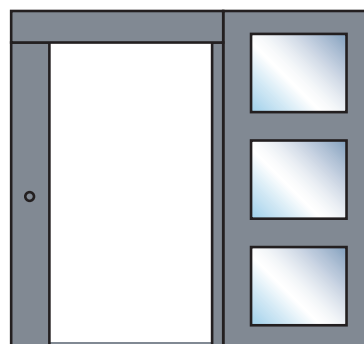
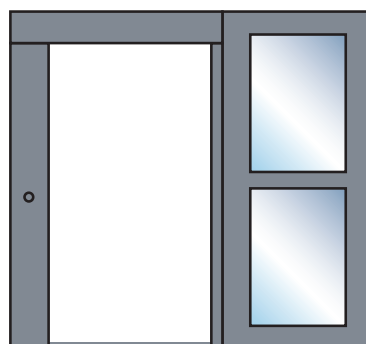
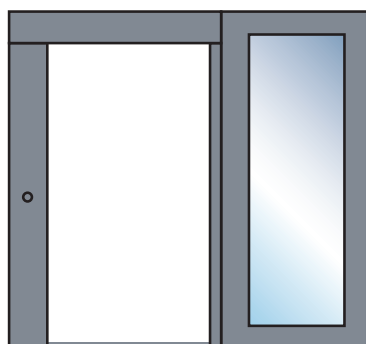
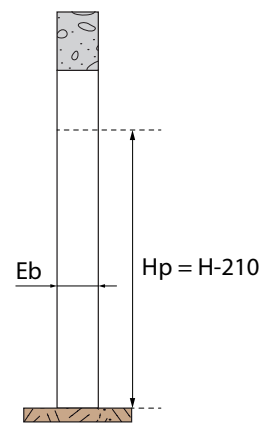


H = hauteur de baie

L = largeur de baie

Eb = épaisseur de porte

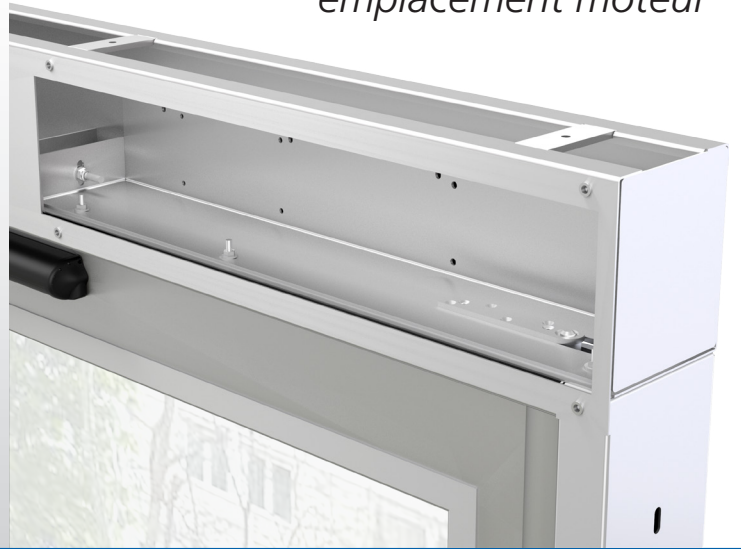
Hp = hauteur de porte



Si $1435 \leq L \leq 1735$

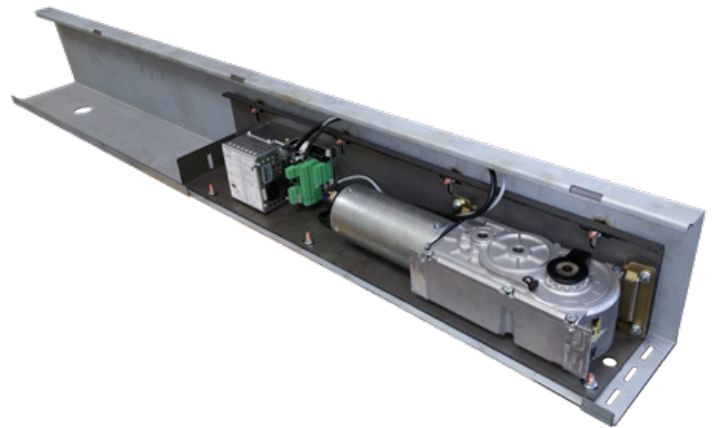
Porte de hall battante manuelle à motoriser (motorisation pour la fermeture et/ou l'ouverture) : hall d'immeuble, hall d'hôtel ...

- SÉCURITÉ : verrouillage électromagnétique. Fermeture de la porte avec ventouses 300 ou 500 kg.
- INGÉNIEUX : possibilité d'ajouter un moteur pour l'ouverture et/ou la fermeture de la porte.
- ANTI-VANDALISME : visserie anti-éfraction
- DESIGN : réalisation possible d'impostes vitrées ou tôlees hautes ou latérales sur demande.



Données techniques du moteur :

Application :	Porte battante motorisable
Poids d'un vantail :	90 Kg
Alimentation :	AC 100-240 V +10/-15% ; 50-60Hz ; main fuse max. 10A
Alimentation auxiliaire :	DC 24 V ; max 700mA
Consommation :	Max. 300W
Temps d'ouverture :	réglable entre 2 et 12 secondes
Temps de fermeture :	Réglable entre 4 et 12 secondes
Temporisation :	Réglable de 1.5 à 30 secondes
Motorisation :	Motoréducteur DC 60 V ; 4,2 A
Environnement :	Température ambiante de -20°C à +45°C (sans condensation, ni givre). Humidité relative de 0% à 95%, non condensante.



Options :



Interphone collectif (modèle à déterminer en fonction du nombre de logements)



Bouton poussoir lumineux



Commande digicode



Lecteur magnétique



Porte de hall coulissante
motorisée

PORTECH-PHCM®

PASSAGE LIBRE	700 - 800 - 900 - 1000 - SUR MESURE MAX 1030
MATIÈRE	- TOLE ELECTRO ZINGUÉE 20/10 ^{ème} (dormant) - TOLE ELECTRO ZINGUÉE 15/10 ^{ème} (ouvrant + partie fixe)
DÉPLACEMENT	COULISSANT



- 1 Arche monocops (pour une pose facile)
- 2 Moteur sans mécanique
- 3 Ensemble des vitrages en verre STADIP 4/4/2
- 4 Baie semi-fixe intérieure
- 5 Passage libre sans seuil. Accès PMR
- 6 Poteau technique / accès paramètres moteurs
- 7 Suppression des poignées
- 8 Détection de passage paramètres moteurs
- 9 Deux ventouses 300 Kg
- 10 Poteau technique / accès paramètres moteurs

Porte de hall coulissante motorisée.

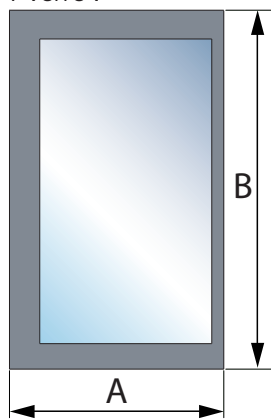
- DESIGN : conception épurée, s'intègre à tout type de bâtiment.
- SILENCIEUX : un moteur brushless offrant une ouverture/fermeture silencieuse (seulement 47dB).
- INGÉNIEUX : passage totalement libre : absence de seuil.
- ROBUSTESSE : fabrication en acier plié.



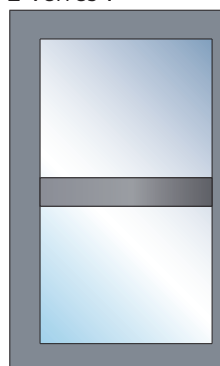
PORTECH®

Configuration possible (porte) :

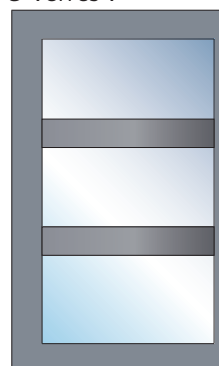
1 verre :



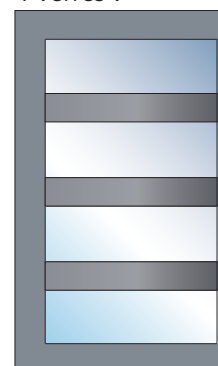
2 verres :



3 verres :



4 verres :



DIMENSIONS			
Largeur de passage	Largeur hors tout (A)	Hauteur hors tout (B)	PMR
800 mm	2295 mm	2225 mm	Non
900 mm	2395 mm	2225 mm	Oui
1000 mm	2495 mm	2225 mm	Oui

Options :

- Version tout INOX en 12/10^{ème}
- Bouton PMR : personnalisation des organes de commandes
- 3^{ème} ventouse de 300 Kg
- Fabrication sur mesure pour dimensions hors standard
- LED : éclairage du passage lors de l'ouverture de la porte
- Pack batterie : maintien la porte fermée en cas coupure secteur



- Personnalisation du verre : possibilité d'habiller vos portes avec tous nos motifs

Personnaliser votre bloc porte à votre guise !



Exemple de configuration avec 1 imposte et 2 châssis fixes latéraux

Personnalisation du bloc porte :

Imposte :

- verre simple
- tolé plein
- motif découpe laser personnalisable

Châssis :

- verre simple
- tolé plein
- motif découpe laser personnalisable

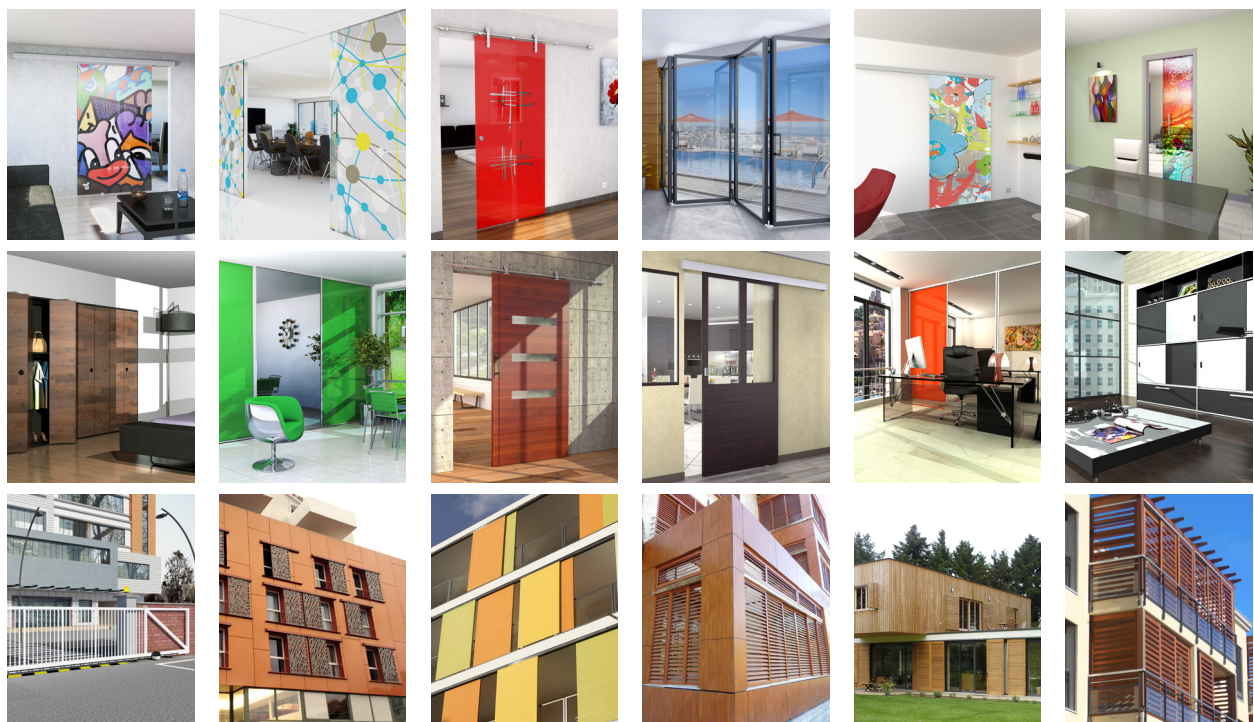
Réalisations :



Les systèmes coulissants, une spécialisation, un savoir-faire ...



Savoir-faire



www.mantion.com

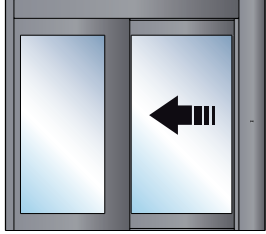
Prise de cotes de la baie :

L (mm)	H (mm)	Eb (mm)
maxi : 2495 mm*	maxi : 2495 mm*	mini : 180 mm

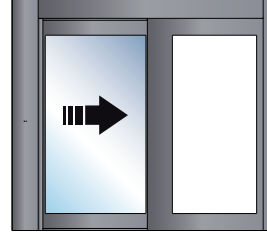
* Si l'une des cotes est supérieur à 2495, voir "Cas spéciaux"

Choix du sens d'ouverture/fermeture :

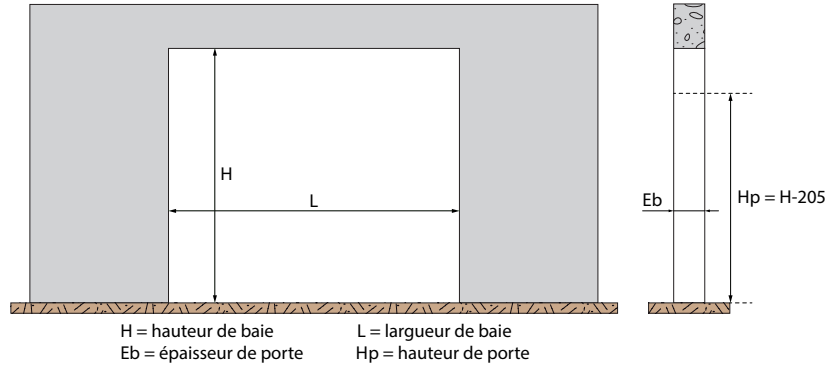
Ouverture à gauche :



Ouverture à droite :

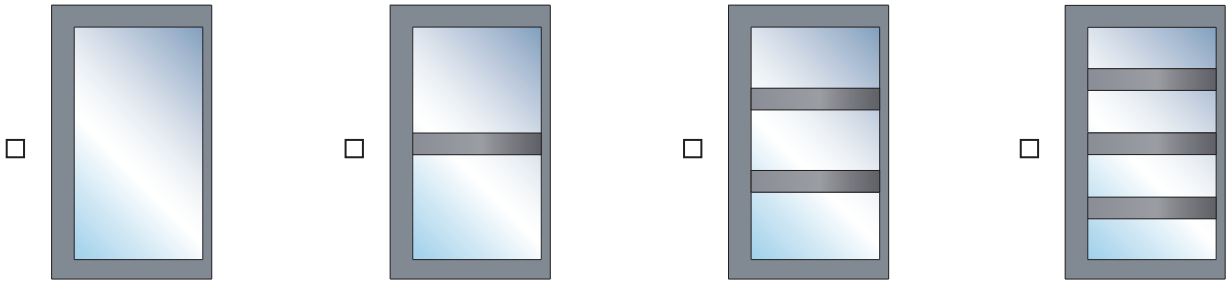


La prise de cotes doit se faire en différents endroits (extrémités et centre), seule la cote minimale sera retenue.

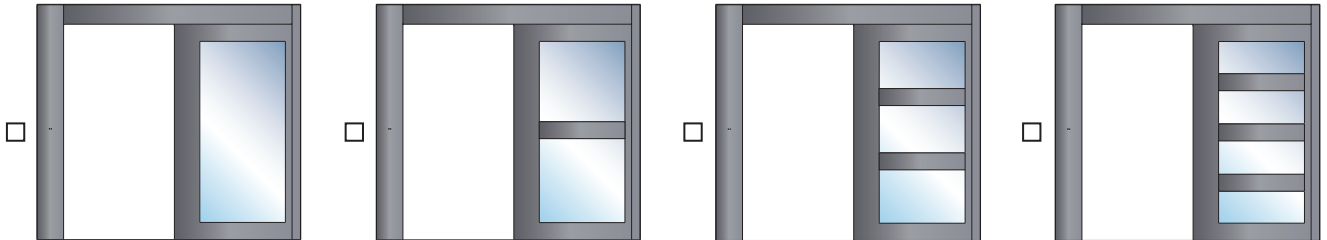


Personnalisation du bloc-porte :

- Design de la porte :



- Design du châssis :



- Finition :

- Tôle EZ 20/10^{ème} avec peinture polyester - RAL :

- Inox brossé 12/10^{ème}

Configuration des options :

- Pack batterie de maintien en énergie oui non

- LED d'éclairage de passage oui non

- Fermeture renforcée (3^{ème} ventouse de 300 Kg) oui non

Configuration du type de commande :

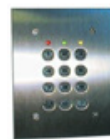
Interphone collectif (modèle à déterminer en fonction du nombre de logements)



Bouton poussoir lumineux



Commande digicode



Lecteur magnétique



Radars de zone



* **Cas spéciaux** : (à compléter si H ou L est supérieur à 2495 mm)

- Si H > 2495 : Design de l'imposte : Avec H = mm

Tôle plein oui non

Identique au châsis oui non

- Si L > 2495 : Design de l'imposte : Avec L = mm

Tôle plein oui non

Identique au châsis oui non

Prise de cotes de la baie :

L (mm)	H (mm)	Eb (mm)
mini : 1435 mm*	mini : 2230 mm*	mini : 150 mm

* Si l'une de ces conditions n'est pas respectée, voir "Cas spéciaux"

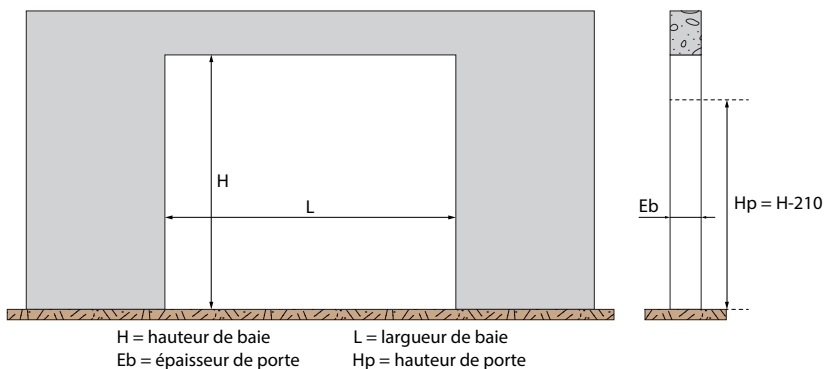
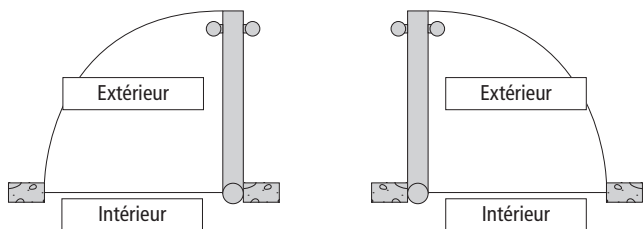


La prise de cotes doit se faire en différents endroits (extrémités et centre), seule la cote minimale sera retenue.

Choix du sens d'ouverture/fermeture :

Ouverture à gauche :

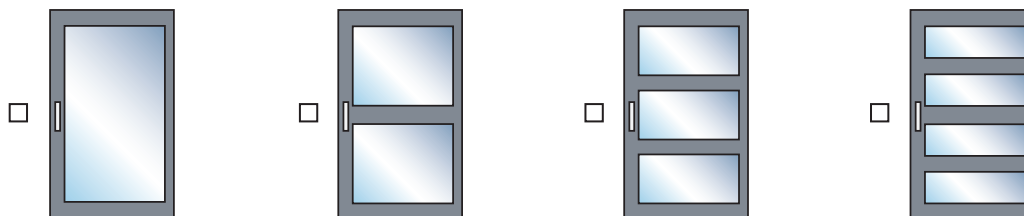
Ouverture à droite :



Personnalisation du bloc-porte :

- Choix de la version : Manuelle (motorisable) Motorisée

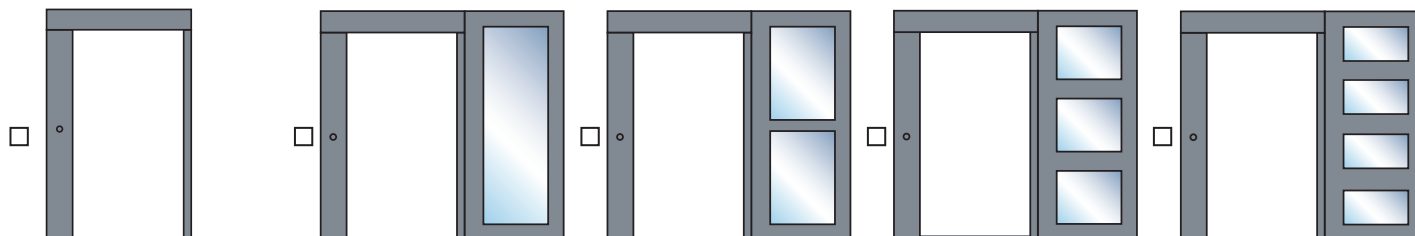
- Personnalisation de la porte :



- Personnalisation du châssis :

Si $1435 \leq L \leq 1735$:

Si $L > 1735$:



Configuration du type de commande :

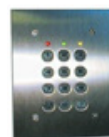
Interphone collectif
(modèle à déterminer en
fonction du nombre de
logements)



Bouton poussoir
lumineux



Commande
digicode



Lecteur
magnétique



Personnalisation de l'imposte :

- Si $2230 \leq H \leq 2530$:

Tôle plein oui non
Identique au châsis oui non

- Si $H > 2530$:

Tôle plein oui non
Identique au châsis oui non

- Finition :

Tôle EZ 20/10^{ème} avec peinture polyester
Inox brossé 12/10^{ème}

*Cas spéciaux :

- Si $H < 2230$: Impose la version manuelle, la porte ne pourra pas être motorisée.

- Si $1245 < L < 1435$: Le bloc-porte ne possèdera pas de poteau technique, les commandes d'ouverture et de verrouillage devront être déportées.

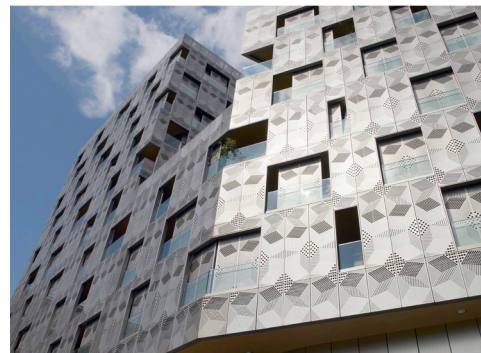
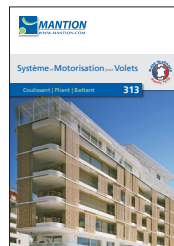
- Si $L < 1245$: Une proposition de configuration vous sera envoyée en fonction de vos critères.

La gamme VOLETS

313

Systèmes et motorisations pour :

- volets COULISSANTS
- volets PLIANTS
- volets BATTANTS

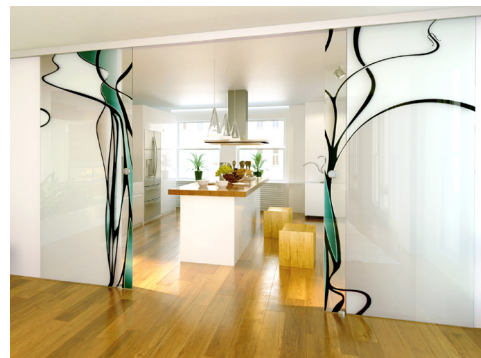
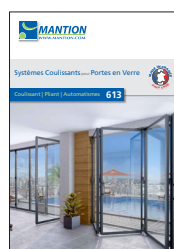


La gamme PORTES EN VERRE

613

Systèmes et motorisations pour :

- portes COULISSANTES
- portes COULISSANTES/PLIANTES
- AUTOMATISMES

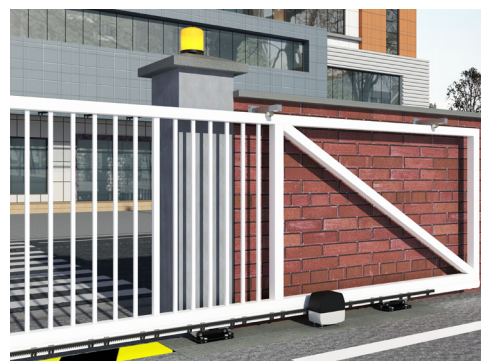


La gamme PORTAILS

411

Systèmes et motorisations pour :

- portails AUTOPORTANTS
- portails SUR RAIL AU SOL
- portails SUR PIVOTS

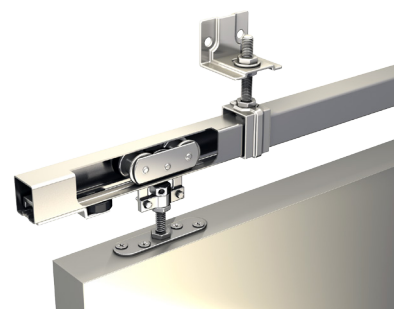


La gamme SPORTUB®

211

Systèmes coulissants pour :

- portes à déplacement DROIT jusqu'à 2000 Kg
- portes à déplacement LATÉRAL
- portes PLIANTES à panneaux égaux
- portes ACCORDÉON avec demi-panneau
- portes BASCULANTES



La gamme HERCULE®

911

Systèmes coulissants pour :

- portes à déplacement DROIT jusqu'à 3000 Kg
- portes à déplacement LATÉRAL
- portes PLIANTES à panneaux égaux
- portes ACCORDÉON avec demi-panneau



1. Portée :

Sauf dispositions particulières convenues par écrit et signées par notre société, les présentes conditions générales de vente, rédigées en langue française dans leur version originale qui seule fait foi, primant sur toute autre version en langue étrangère, s'appliquent à tout contrat de vente ou de prestation de services conclu avec notre société, relatif aux produits de celle-ci, pièces ou outillages spécifiques. Toute commande qui nous est adressée implique sans réserve l'acceptation de ses tarifs et des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tout autre document émanant du client. Les présentes conditions générales de vente annulent et remplacent les conditions générales précédentes et tous documents échangés entre les parties avant la conclusion de tout accord définitif. Toutes conditions générales d'achat acceptées expressément par notre société ne s'appliquent que de façon supplétive en cas de disposition non prévue par les présentes.

2. Droit Applicable – Juridiction :

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Tout litige en résultant et résultant des relations d'affaires établies entre notre société et le client relève de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Besançon (25000 France), même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Notre société pourra cependant saisir toute juridiction compétente du pays du client si ce dernier est établi à l'étranger.

3. Offre - Commande :

Nous nous réservons le droit d'apporter, sans préavis, toute modification jugée utile, à nos modèles, tarifs, catalogues, ces documents ne formant pas une offre. Nos offres sont valables pendant un mois. Toute commande ou toute modification de commande doit être adressée par écrit, télécopie ou courrier électronique et n'est réputée acceptée qu'après confirmation écrite de notre part. La recevabilité de la commande est subordonnée à la disponibilité matérielle des produits et des matières premières. Le client qui annule tout ou partie de sa commande ou qui en diffère la date de livraison, sans que nous en portions la responsabilité, est tenu de nous indemniser pour la totalité des frais engagés à la date de la réception de l'avis d'annulation du client, sans préjudice de tous dommages et intérêts. Toute commande avec cahier des charges ou spécifications techniques n'est valable qu'après validation de tous les documents par notre société.

4. Matières :

En cas de matières premières et/ou de composants fournis par le client, celui-ci les livrera ou les fera livrer, à ses frais et risques. Le client garantit la qualité et la conformité des matières premières ou composants qu'il fournit, aux spécifications contractuelles, aux lois, règlements et usages de la profession en vigueur.

5. Livraison-Transport :

La livraison est effectuée par mise à disposition des produits, avant chargement, dans nos locaux, soit au client, soit au transporteur désigné par lui, ou, à défaut, choisi par nous. Pour les commandes d'une valeur minimum fixée dans nos conditions tarifaires en vigueur au jour de la commande, le client peut demander que le transport des produits soit réalisé par notre camion-usine, les dates d'expédition étant fixées par le calendrier des semaines de passage. Nous sommes autorisés à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle, en fonction des disponibilités des produits, chaque livraison partielle donnant lieu à une facturation séparée. Les délais de réalisation, de livraison et le calendrier des semaines de passage ne sont qu'indicatifs. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation, la modification ou le report de la commande, ou d'autres commandes déjà confirmées, ni donner lieu à pénalité, dommages et intérêts quelconques, que ces retards soient imputables à notre société ou au transporteur. Toute modification de la commande en cours d'exécution du contrat pourra entraîner une prolongation des délais de livraison. En cas de non enlèvement ou de refus des produits à la date de livraison convenue, nous nous réservons le droit de facturer au client les frais du stockage, les risques du stockage au-delà de cette date étant à sa seule charge.

6. Transfert des Risques :

Le client assume à compter de la livraison les risques de perte ou de détérioration des produits, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner. Le client assume en conséquence tous les risques du transport des produits à compter de leur livraison, même en cas de choix du transporteur, en cas d'expédition par notre camion-usine, et/ou en cas de prise en charge des frais de transport par notre société. Toutes instructions données par notre société au transporteur sont considérées comme émanant du destinataire.

7. Réclamations :

7.1 Non conformité : L'état, la conformité, l'absence de défaut apparent et les quantités doivent être impérativement vérifiés à la livraison par le client, en présence du transporteur ou de notre préposé ; les frais et les risques afférents à la vérification étant à la charge du client. Toute réclamation doit être portée sur le bon de livraison ou le récépissé du transporteur, et doit être confirmée auprès de notre société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai d'une semaine à compter de la livraison. A défaut, la réception des produits sera réputée sans réserve et notre responsabilité pour défaut de conformité des produits ne pourra être mise en cause. Il appartient au destinataire de faire toute réserve au transporteur et d'exercer ses recours contre ce dernier dans les conditions et délais légaux.

7.2 Vices cachés : La dénonciation des vices cachés devra être effectuée par le client, par lettre simple, télécopie ou courrier électronique, dans un délai de trente jours suivant la date à laquelle il aura découvert ou aurait dû découvrir le vice caché. Aucune dénonciation ne sera prise en compte si elle intervient plus d'un an à compter de l'installation des produits, sauf prescriptions particulières autres figurant dans les catalogues et notices. L'action en garantie des vices cachés des produits doit être intentée par le client dans un délai de trois mois suivant la date à laquelle il aura découvert ou aurait dû découvrir le vice caché, ce délai étant constitutif du bref délai de l'article 1648 du Code civil.

7.3 Preuves des non-conformités ou des vices cachés – Retour des produits : Le client devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts ou vices constatés, toutes vérifications ou tous contrôles effectués directement par le client restant à sa charge. Nous nous réservons le droit de procéder directement ou par tout intermédiaire de

notre choix à toute constatation, vérification et tout contrôle dans nos locaux, chez le client ou chez un tiers. Tout retour des produits doit avoir fait l'objet de l'accord préalable écrit de notre part, ne peut avoir lieu qu'accompagné des références du bon de livraison et de la facture concernés. Les frais et risques du retour sont toujours à la charge du client.

7.4 Limitations de garantie : La responsabilité de notre société ne pourra être engagée en cas de modifications des produits par des services autres que les nôtres, ou en cas de produit fixé suivant des techniques autres que celles proposées par nos différents documents en vigueur, ou en cas d'utilisation des produits non conformes à leur destination, à nos documents, aux pages d'utilisation définies par nous, ou lorsque l'avarie constatée résulte d'une incompatibilité entre nos produits et des composants d'origine différente, ou en cas de produits non conformes à des normes obligatoires postérieures à la livraison des produits, ou en cas de force majeure, ou en cas d'usure normale des produits ou de leur détérioration provenant de négligence de la part du client, de défaut de contrôle ou d'essais, de défaut de surveillance ou d'entretien. La responsabilité de notre société ne pourra être recherchée sur le fondement de la responsabilité des produits défectueux régie par les articles 1386-1 et suivants du Code Civil pour des dommages causés aux biens de la victime qui ne sont pas utilisés par la victime principalement pour son usage ou sa consommation privée.

7.5 Conséquences : En cas de responsabilité avérée de notre société, les produits non conformes ou viciés seront remplacés par des produits identiques ou similaires, ou donneront lieu à l'émission d'un avoir, à l'exclusion de toute autre indemnité, de quelque nature qu'elle soit et pour quelque raison que ce soit, au profit du client, les produits remplacés restant notre propriété. En l'absence de responsabilité de notre société, seront facturés au client, tous frais de port engagés par notre société, ainsi qu'une pénalité égale à 20% du prix TTC de la facture concernée, pour manutention, reconditionnement et frais de dossier, et ce sans préjudice de toute autre indemnisation.

8. Réserve de propriété :

Nous conservons la propriété des produits jusqu'au paiement de l'intégralité du prix en principal, intérêts, frais et accessoires. Le paiement est réalisé à l'encaissement effectif du prix. La remise de traite ou de tout autre titre créant une obligation de payer ne constitue pas un paiement. En cas de revente, le client cède à notre société toutes les créances nées à son profit de la revente sur les tiers acquéreurs. Les produits en stock sont présumés être ceux impayés, notre société pouvant à tout moment dresser inventaire de ceux-ci. En cas de non-paiement, le client devra, à ses frais, risques et périls, restituer le produit impayé, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception. Le client ne pourra en aucun cas nantir, donner à gage ou consentir des sûretés sur les produits impayés.

9. Prix – Conditions de paiement :

Les prix s'entendent «départ usine» (EXW Incoterms 2000), hors taxe, frais d'emballage compris, hors frais de transport, d'assurance ; impôts, droits et autres taxes étant toujours à la charge du client. Les factures sont payables, par tout moyen de paiement, au siège social de notre société, à 30 jours fin de mois, date d'expédition. Les conditions d'escompte figurent dans les conditions tarifaires en vigueur au jour de la commande. Les expéditions postérieures au 25 du mois ont pour date de valeur le mois suivant. Constitue un paiement la mise effective des fonds à la disposition de notre société. Nos tarifs sont indicatifs, nos factures étant établies au tarif en vigueur au jour de notre confirmation de commande.

10. Retard de Paiement :

En cas de retard de paiement à échéance, nous nous réservons le droit de suspendre, à tout moment, toute livraison et/ou expédition relative à la vente concernée et/ou à toute commande en cours. En cas de retard de paiement, quinze jours après mise en demeure adressée au client par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse : nous nous réservons le droit de (1) facturer au client une pénalité de retard calculée par application aux sommes dues d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, majoré des frais judiciaires et d'agios éventuels, (2) nous prévaloir de l'exigibilité immédiate de toutes sommes dues non échues, (3) résilier la vente concernée et/ou toute commande en cours, de plein droit, avec conservation des acomptes perçus et rétention des produits, sans préjudice de toute action en dommages et intérêts, (4) subordonner l'exécution de marchés successifs, même après livraison partielle, au règlement comptant ou à la fourniture de garanties supplémentaires à celles éventuellement initialement prévues.

11. Propriété Intellectuelle :

La vente des produits n'entraîne en aucun cas la cession des droits de propriété intellectuelle ou industrielle portant sur ceux-ci. Le client nous informera sans délai de toute action judiciaire intentée contre lui en matière de propriété intellectuelle et industrielle, concernant les produits, et ne prendra aucune mesure sans accord préalable écrit de notre part, notre société étant seule en droit de diriger la procédure et de décider de toute action à prendre. Le client nous garantit contre toute action, revendication ou plainte portée par un tiers du fait de la violation de droits de propriété intellectuelle ou industrielle, résultant de la réalisation d'un produit sur la base d'un cahier des charges ou de documents techniques remis par le client.

12. Confidentialité :

Tout document technique et toute information technique, commerciale, financière ou juridique concernant notre société ou relatif à ses produits, spécifiques ou non, de quelque nature qu'ils soient, dont le client aura eu connaissance, sont confidentiels et restent notre propriété exclusive. En aucun cas, ces documents et informations ne peuvent être ni diffusés, ni transmis, de quelque manière que ce soit, à tout tiers, sans accord préalable écrit.

13. Force Majeure :

En cas d'événement de force majeure, tel que notamment pénurie de matière première, la partie défaillante informe par écrit l'autre partie dès la survenance de cet événement de l'impossibilité de remplir ses obligations. Le contrat est suspendu jusqu'à cessation de l'événement en cause pour une durée ne pouvant excéder six mois, à l'issue de laquelle le contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception.



Systemes Coulissants pour Portes de Hall



MANTION S.A.S

7 rue Gay Lussac - F-25000 Besançon
Tel. +33 3 81 50 56 77 - Fax. +33 3 81 53 29 76
E-mail : mantion@mantion.com - Web : www.mantion.com